

## **SENS ET VALEUR DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

### **RECHERCHES SUR L'EMBRYON ET BIOETHIQUE**

Notre époque a été l'objet d'un remarquable développement de la science et corrélativement de ses applications technologiques.

Les Médias ont rapidement pris conscience de l'intérêt porté par les populations au développement des activités de recherche et régulièrement font part de découvertes intéressantes aussi bien les possibilités d'utilisation de ces avancées que celles concernant notre mode de vie et l'environnement.

Il faut dire que le nombre de chercheurs dans notre société s'est largement accru et que la compétition entre eux mais aussi entre les organismes dont ils font partie et les états qui y voient un impact de puissance suscitent un besoin de faire connaître leurs réussites présentées souvent d'une manière spectaculaire. Cette présentation de ces activités est un sujet de rêves pour les non-initiés qui voient un avenir radieux basé sur l'intelligence humaine. Les chercheurs ont donc une responsabilité certaine dans l'évolution de notre société.

Malgré que le terme de science couvre des horizons très larges allant des applications techniques aux recherches les plus fondamentales, il y a lieu de mieux définir ce terme, et si l'on veut évaluer le sens et la valeur de la Recherche scientifique il faut en définir les phases de son développement et les mécanismes qui conduisent les chercheurs de l'hypothèse surgie dans leur esprit et la vérification expérimentale la confirmant.

La Recherche scientifique a commencé par l'étude de la nature et s'est efforcée de faire un inventaire des êtres vivants, des structures de notre planète jusqu'au cosmos qui l'entoure. Mais très rapidement la recherche s'est intéressée au fonctionnement des mécanismes qui conditionnent la matière et la vie, et se sont développées des disciplines intéressantes aussi bien la physiologie des êtres vivants que le fonctionnement des biocénoses ou l'évolution des forces cosmiques.

Ces études ont ainsi progressivement débouché vers une démarche abstraite ayant pour but de définir des lois et des modèles que le développement des mathématiques, création spécifique de l'esprit humain, a permis des démarches prévisionnelles jusqu'à ce que la théorie de la relativité et la physique quantique soient venues tempérer les certitudes déterministes du siècle précédent.

Cependant le rêve prométhéen se poursuit, n'hésitant pas à modifier des cycles naturels du vivant, modifiant les structures du génome jusqu'à tenter le clonage humain. Certes des

résultats remarquables ont été obtenus dans le domaine de la préservation de la vie, dans celui des facilités de l'existence et dans l'utilisation des ressources naturelles. Mais les applications des découvertes ont eu une double conséquence : d'une part elles ont été souvent un bien pour l'humanité, mais aussi simultanément elles ont pu être néfastes.

La chimie, par la mise au point de technique de synthèse a inventé des produits nouveaux utilisables, aussi bien comme médicaments que comme matériaux, mais elle a produit également nombre de substances toxiques pour la santé et l'environnement. La découverte des structures de la matière a conduit à la domestication de l'atome, source d'énergie sans limites, mais aussi bombe nucléaire tuant toute vie. En s'attaquant au génome elle a produit des végétaux plus résistants et plus productifs mais ces OGM sont bien inquiétants.

Les transformations de la génétique animale, si elles ont amélioré le rendement des élevages peut conduire à une suppression de la biodiversité jusqu'au clonage. De plus s'intéressant au génome humain, elle peut conduire à l'eugénisme. Si on a l'espoir de lutter contre certaines malformations on peut s'inquiéter d'une procréation artificielle où les bébés éprouvettes remplaceront la fécondité naturelle, issue de l'amour de deux êtres.

N'en vient-on pas à envisager la fabrication d'embryons humains pour obtenir non seulement des cellules souches, mais aussi des produits pharmaceutiques comme des hormones ou même des cosmétiques ?

Devant ce bilan mitigé des conséquences de la recherche scientifique, les populations du monde ont pris conscience que devait s'imposer une réflexion prenant en compte le respect de la nature et la dignité de la valeur humaine.

Ces deux impératifs ont fait l'objet d'une attention particulière par les élites intellectuelles, tant par ceux qui conscients de la fraternité des êtres humains, c'est à dire les servants d'un humanisme, que par les esprits spiritualistes voyant dans l'homme une créature respectable par son origine divine.

Ces deux orientations de pensée se sont rejointes pour définir ce que l'on pourrait appeler le bien et le mal et susciter un nouvel ordre de pensée : l'Ethique. Donner une réalité concrète à cette idée abstraite qu'est l'Ethique n'est pas aisé dans la mesure où au cours de l'histoire du monde, les notions de bien et de mal ont varié dans le temps, dans l'espace, selon les types de civilisation ou de religion. La brutale férocité des combats de gladiateurs prisés par la société relativement raffinée de la Rome antique susciterait actuellement une réprobation certaine. L'anthropophagie admise par les peuples polynésiens n'est plus tolérée, alors que le racisme et les massacres qu'il entraîne sont toujours présents dans notre siècle et les rites religieux différents continuent de produire des martyrs.

Devant le développement des connaissances scientifiques et de leurs applications technologiques, il est apparu nécessaire de définir les bases d'une Ethique. En effet, il faut

qu'un respect de la planète et de ses ressources s'impose car nous ne disposons pas de moyens pour créer de la matière ; de même que s'impose le respect de la vie car nous ne savons pas créer la vie.

Compte tenu de la diversité des civilisations, définir une Ethique universelle est une tâche difficile qui débouche obligatoirement vers une conception spiritualiste basée sur la dignité de l'homme vue différemment selon les traditions.

Cette conception peut s'appuyer sur la solidarité et ses messages humanistes. Elle peut être définie par la notion d'interdépendance chère au Bouddhisme ; elle peut faire appel au respect que l'on doit à la création divine selon le message des civilisations monothéistes. Diverses nations se sont attelées à cette tâche : par exemple en France un Comité d'Ethique a été mis en place qui a fait l'objet, il y a quelques années par le Président Chirac, d'une déclaration à l'UNESCO dont voici le texte :

*« Le siècle passé nous a livré l'abominable exemple des dérives de la science (...). Déjà, nous constatons de nouveaux risques et de nouvelles dérives : Eugénisme, discriminations fondées sur le patrimoine génétique, vente de gamètes sur Internet, mères porteuses, trafic d'organes, cliniques spécialisées dans l'euthanasie, expérimentations médicales dans les conditions contraires à la dignité. Tout cela, ce ne sont pas seulement des angoisses de prophètes de malheur. Ce sont des réalités inspirées par l'absence de moralité, l'appât du gain, voire la folie ».*

Certains aspects particuliers ont fait l'objet des réflexions suivantes :

Ainsi

- *«En France, le clonage est directement prohibé par l'article 511.1 du code pénal qui punit de 20 ans de réclusion «La pratique eugénique tendant à l'organisation de la sélection des personnes » et par l'article 16-4 du code civil condamnant toute pratique eugénique.*
- *Le gouvernement a toutefois proposé, dans le cadre de la révision des lois bioéthiques, la création d'une infraction spécifique : Le crime contre l'espèce humaine. »*

En ce qui concerne le clonage, la position de l'Europe a été claire ainsi que le montre un protocole additionnel à la convention d'Oviedo :

*«Il est interdit de créer un être humain génétiquement identique à un autre . »*

La position de l'UNESCO a été définie par son Directeur Général qui s'est exprimé dans les termes suivants :

- *Le Comité International de bioéthique (CIB) de l'UNESCO s'est réuni et a commencé à travailler. Il avait deux possibilités : - soit s'orienter vers la rédaction d'un instrument juridique contraignant, de type convention, - soit privilégier une déclaration portant sur de grands principes. La plupart de ses membres ont pensé qu'il était prématuré d'instaurer une discussion sérieuse sur une convention. Nous avons donc opté pour la deuxième voie, qui offre davantage de flexibilité.*

➤ *Le champ est extrêmement large.*

*Les textes listés par les rapporteurs vont de la reproduction humaine jusqu'au début de la vie, en passant par les thérapies génétiques, la fin de vie, les recherches scientifiques et médicales sur l'homme, les greffes, les brevets ou encore les cellules souches embryonnaires, etc.*

*Est abordé tout ce qui correspond à notre définition de la bioéthique, à savoir la nécessaire réflexion qui doit accompagner la recherche, avec le souci de concilier liberté du chercheur et respect de la dignité et des droits de l'homme. »*

L'ONU à son tour s'est penché sur les problèmes posés par le génome humain et les droits de l'homme dont voici le compte rendu qui en a été fait :

▪ *Depuis, un groupe de travail de l'ONU, faisant partie de la sixième Commission qui traite des affaires juridiques, a échoué à trouver un accord international visant à instaurer une série de mesures de contrôle sur le clonage humain.*

*Deux camps se sont opposés :*

➤ *D'un côté un groupe de 40 pays emmenés par les Etats-Unis et le Costa Rica, suivis notamment par l'Espagne, l'Arabie saoudite et le Vatican souhaitait un traité interdisant à la fois le clonage humain reproductif et le clonage humain thérapeutique ;*

➤ *De l'autre la France et l'Allemagne suivies notamment par le Japon, le Brésil et l'Afrique du Sud voulaient interdire le clonage humain reproductif et laisser ultérieurement le choix aux gouvernements de réguler le clonage humain thérapeutique.*

➤ *Seule la Commission internationale pourra trancher ce problème. »*

Depuis les dispositions prises par l'Europe il y a quelques années, sa position a évolué récemment puisque la Commission européenne a proposé d'autoriser et même de subventionner les recherches sur les embryons sous réserve de la législation propre à chaque pays.

Ces récentes dispositions européennes risquent de conduire à une modification de la position de la France qui en 2004 avait, par une loi, interdit les expérimentations sur les embryons avec cependant quelques dispositions dérogatoires.

Des chercheurs français ne souhaitant pas être dans ce domaine en retard vis à vis des concurrents étrangers ont fait pression sur les pouvoirs politiques pour libéraliser ces recherches.

A la demande du Premier Ministre, un parlementaire - le Député Fagniez a établi un rapport de dix propositions parmi lesquelles sont autorisées des expériences consistant à utiliser un ovocyte dont on a enlevé le noyau pour le remplacer par le noyau de cellules non sexuelles. Cette manipulation produit un embryon, mais selon cette proposition, il ne devra pas être implanté dans un utérus à des fins reproductrices.

Le but serait de produire des cellules souches à des fins thérapeutiques. Pour éviter que cette manipulation soit mal accueillie par l'opinion publique, il propose d'appeler ce véritable clonage « transfert nucléaire somatique ».

Une question se pose : bien qu'il ne soit pas employé une cellule sexuelle pour obtenir les premiers stades d'un être humain, il n'en reste pas moins qu'on aboutit à la destruction de vies afin d'en tirer des matériaux que l'on espère utilisables en thérapeutique.

Si cette proposition de loi prend la précaution d'interdire le développement reproductif des embryons ainsi obtenus, elle constitue une voie ultérieurement utilisable pouvant y aboutir. Il est difficile de concilier cette destruction d'un être humain au début de sa vie avec la dignité qu'on lui doit alors que les programmes de recherches menées sur les cellules souches prélevées chez l'adulte ne posent pas de graves questions éthiques et donnent des résultats encourageants .

Ces nouvelles recommandations sont contraires à la tradition humaniste de la France, mais également aux conceptions spiritualistes promulguées par les religions monothéistes pour lesquelles, dès la conception, toute vie humaine doit être respectée. La préférence des manipulations génétiques plutôt que l'utilisation de cellules souches adultes n'est-elle pas le fruit d'une idéologie qui voit dans l'esprit humain une capacité créatrice rivalisant ainsi avec l'ordonnement de notre monde.

La compétition internationale, l'ambition des chercheurs ou les intérêts économiques ne peuvent justifier de méconnaître ce qui pour toute conscience humaine doit être sacré : Le respect de la vie.

Mais le problème est mondial et les législations sont divergentes selon les pays. Devant l'ambiguïté des textes qui traduisent les différences du respect que l'on doit à la dignité humaine, il apparaît que le débat n'est pas clos. Il serait donc souhaitable que des groupes de réflexion internationaux comprenant scientifiques, juristes, politiques et théologiens s'efforcent de créer un édifice moral mondialement accepté mettant en valeur la grandeur irrépressible de l'Homme.